

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 7640, AVENUE DE MONTPENSIER

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 7 juin 2022 à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- Lot numéro 1 114 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-408, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7640, avenue de Montpensier**, deux marquises, une en façade avant d'une largeur de 8,1 mètres et une en façade arrière d'une largeur de 7,8 mètres, et ce, malgré l'article 79 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui permet une largeur maximale de 4 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 10 mai 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement